



**Conseil national
de l'information statistique**

Rapport



Avis du moyen terme 2019-2023 du Cnis

Janvier 2019 - n° 154





Conseil national
de l'information statistique

AVIS
DU MOYEN TERME 2019-2023
DU CNIS

adoptés par l'Assemblée plénière du 31 janvier 2019

Sommaire

Avant-propos	5
Avis généraux	6
Avis de la commission Démographie et questions sociales	8
Avis de la commission Emploi, qualification et revenus du travail	10
Avis de la commission Entreprises et stratégies de marché	12
Avis de la commission Environnement et développement durable.....	14
Avis de la commission Services publics et services aux publics	16
Avis de la commission Système financier et financement de l'économie	18
Avis de la commission Territoires	20
Avis de la commission Évaluation du recensement de la population	22
Annexes.....	23
Liste des sigles utilisés dans le rapport.....	23

Avant-propos

Ce document présente le programme de moyen terme 2019-2023 du Cnis. Il exprime, sous la forme de recommandations adressées à la Statistique publique, les attentes de la société en informations statistiques sur des sujets qu'elle considère comme majeurs.

Pour recueillir ces attentes, le Cnis a utilisé plusieurs moyens. Il s'est d'abord appuyé sur ses sept commissions thématiques comme lieux d'échanges entre producteurs et utilisateurs de statistiques publiques. Chaque commission procède régulièrement à un état des lieux des différents dispositifs d'observation destinés à traiter les sujets de son domaine de compétences, état des lieux qui permet notamment de révéler des attentes insatisfaites. Le Cnis en a fait le bilan sur la période 2014-2018¹. Le Cnis a aussi tiré les enseignements des colloques ou rencontres qu'il a organisés sur des thèmes au centre des débats de société actuels : l'économie numérique, les nouvelles sources de données, le développement durable, pour ne citer que les plus récents.

Enfin, le Cnis a donné la parole aux internautes, en mettant en ligne sur son site un questionnaire les invitant à citer des sujets qu'ils tiennent pour importants et qu'ils souhaitent retrouver dans le programme de moyen terme. Les recommandations figurant dans les pages suivantes doivent beaucoup aux résultats de cette consultation². Elles prennent la forme d'avis, qui ont été formellement adoptés par le Cnis réuni en assemblée plénière le 31 janvier 2019.

Le programme contient deux types d'avis. Les huit avis généraux répondent à des sujets de préoccupation majeurs. Ils ont une portée transversale, car ils concernent toutes les commissions. Ils surplombent, en quelque sorte, les 75 autres avis répartis entre les commissions. Ces avis sont concis. Ils s'attachent à traiter une problématique précise. En règle très générale, ils s'abstiennent de faire référence à des dispositifs d'observation, considérant que la manière de traiter chaque avis relève à proprement parler des travaux des commissions.

La dizaine d'avis, souvent ambitieux, au programme de chaque commission pour les cinq prochaines années n'épuise pas la liste des sujets qu'elle traitera. Elle doit aussi continuer à suivre les travaux bien engagés dans le cadre du précédent moyen terme sur des questions tout aussi importantes que celles retenues pour la période 2019-2023.

L'enjeu de ce programme de moyen terme, s'il était besoin de le préciser, est de satisfaire les attentes de toutes celles et de tous ceux qui, dans un monde saturé d'informations, ont besoin de statistiques de qualité qui répondent à leurs interrogations et sur lesquelles s'appuyer en toute confiance.

1 : Moyen terme 2019-2023 : bilan 2014-2018, *Rapport du Cnis n°153*.

2 : 2023, nouvel horizon du Cnis. *Chroniques du Cnis n°17*.

Avis généraux

Les huit avis généraux concernent l'ensemble des commissions. Ils traitent de sujets de préoccupation majeurs qui alimentent de manière récurrente le débat social. Il s'agit du développement durable, thème pour lequel la société civile manifeste une sensibilité plus aiguë que jamais, des mutations technologiques, qui transforment profondément l'économie et la société, et de la question territoriale, qui a pris une ampleur inédite.

Les deux premiers avis relèvent de la thématique du développement durable dans ses trois dimensions : environnementale, sociale et économique. L'avis n°1 s'appuie sur les conclusions du groupe de travail, constitué par le Cnis, qui s'est attaché à adapter au contexte français les indicateurs de suivi des objectifs de développement durable proposés par l'ONU. Il en a retenu une centaine pouvant être suivis dans le temps et venir en contrepoint de l'évolution du PIB pour évaluer la qualité de la croissance. L'avis n°2 insiste sur la composante sociale du développement durable, considérant que les inégalités, lorsqu'elles se creusent et quelle qu'en soit la nature, mettent en danger la cohésion sociale et, partant, remettent en question l'objectif d'une croissance soutenable.

Le colloque que le Cnis a organisé en mars 2018 sur l'économie numérique a confirmé l'importance et la richesse du sujet. La Statistique publique est concernée à au moins deux titres puisqu'elle doit non seulement mesurer et suivre le développement du numérique, mais aussi mesurer et analyser ses impacts sur la vie économique et sociale. C'est l'objet de l'avis n°3. L'avis suivant concerne les nouvelles données produites par l'économie numérique. La Statistique publique doit saisir cette occasion qui lui est offerte d'enrichir ses dispositifs d'observation actuels et d'innover dans sa production statistique. Elle doit toutefois être particulièrement attentive à la qualité de ces nouvelles sources, qui n'est pas toujours au rendez-vous.

La question territoriale est l'objet de la troisième rubrique. L'avis n°5 porte sur les statistiques locales et encourage les services producteurs à poursuivre leurs efforts dans deux domaines. Le premier est la production de données finement localisées afin de décrire le plus précisément possible les territoires. Le second est la structuration et la diffusion de l'information disponible, d'ores et déjà d'une grande richesse. L'avis n°6 va de pair avec le précédent, car non seulement il réaffirme l'importance de situer la France dans le contexte d'une économie mondialisée, mais invite aussi à dépasser les comparaisons de moyennes nationales et conduire des analyses comparatives entre territoires de différents pays, renforçant ainsi leur pertinence.

Les deux derniers avis ne traitent pas à proprement parler de thèmes. Mais ils ont toute leur importance, car ils visent à renforcer la place de la Statistique publique dans le débat social. L'avis n°7 contribue à apporter aux analyses une réelle plus-value en enrichissant mutuellement les données issues de plusieurs systèmes d'information, dans la perspective de mettre en évidence des corrélations, voire des liens de causalité, entre différentes dimensions (l'état de santé d'une population et la qualité de son environnement, par exemple). Le dernier avis insiste sur l'importance, pour la Statistique publique, de faciliter l'appropriation non seulement de ses données mais aussi des statistiques et des analyses qu'elle produit, pour continuer à être entendue.

Développement durable

Avis n°1. Améliorer la mesure de la qualité de la croissance

Le Conseil se félicite de la publication du rapport du groupe de travail sur la déclinaison française des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable. Au-delà de la mise à jour et la diffusion régulières des indicateurs retenus par le rapport, le Conseil demande au service statistique public de répondre aux recommandations du groupe de travail dans la perspective d'affiner la mesure de la qualité de la croissance.

Avis n°2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité

Le Conseil considère que le développement durable intègre la question des inégalités de toutes natures. Il souhaite vivement qu'elles demeurent un sujet d'attention permanent et que cette question soit prise en compte dans les travaux entrepris.

Numérique

Avis n°3. Observer et analyser les mutations économiques et sociales dues à la transformation numérique

L'économie numérique transforme en profondeur l'activité humaine et les relations entre les individus. Le Conseil demande que le service statistique public mesure le développement des technologies numériques et ses conséquences, d'une part, sur les usages qu'en font les entreprises ou autres organisations et les individus, d'autre part, sur l'économie et la société.

Avis n°4. Tirer profit des sources de données produites par le développement du numérique

Le Conseil recommande aux services producteurs d'explorer les nouvelles sources de données dès lors qu'elles ouvrent des perspectives d'enrichissement du système d'information de la Statistique publique. Il demande aux services d'expertiser ces sources et d'être particulièrement attentifs à la qualité des statistiques produites.

Territoires

Avis n°5. Consolider l'offre de la Statistique publique en données territoriales

Le Conseil note avec satisfaction les avancées substantielles dans la mise à disposition par les services producteurs de données territoriales plus riches et plus fines. Il demande que le service statistique public poursuive ses efforts dans ce domaine et veille tout particulièrement à garantir la cohérence des informations produites et à en faciliter l'accès notamment aux acteurs locaux.

Avis n°6. Poursuivre les investissements dans les comparaisons internationales

Le Conseil prend acte qu'une partie du programme statistique répond à des demandes européennes. Dans ce contexte, il encourage vivement les efforts produits par le service statistique public pour continuer à prendre une part active à la construction de la statistique européenne et pour développer des comparaisons internationales – y compris des territoires – en étant très attentif aux questions de comparabilité entre pays.

Méthodes et diffusion

Avis n°7. Développer les appariements entre sources de données

Le Conseil demande à l'ensemble des producteurs de la Statistique publique de développer les appariements entre sources de données afin d'enrichir l'analyse des liens entre différents thèmes, en veillant au strict respect de la confidentialité lorsque les appariements reposent sur des informations identifiantes.

Avis n°8. Renforcer la lisibilité de la production du service statistique public

Le Conseil recommande aux services de la Statistique publique de poursuivre leurs efforts pour améliorer la lisibilité de leur offre. Celle-ci couvre à la fois les nomenclatures utilisées, l'information sur les sources de données qu'ils produisent et la diffusion des statistiques et analyses qui en sont issues.

Avis de la commission Démographie et questions sociales

Sur la période 2019-2023, la Commission s'attachera principalement à améliorer les dispositifs d'observation de certaines populations spécifiques (quatre avis), approfondir la connaissance des phénomènes de précarité et d'inégalités sociales (quatre avis) et consolider des systèmes d'informations considérés comme centraux pour les thématiques qu'elle traite.

Le premier avis insiste sur la nécessité d'observer régulièrement l'ensemble des personnes en situation de handicap, et suivre ainsi la mise en œuvre de la loi de 2005 posant un devoir de solidarité de l'ensemble de la société à leur égard. L'avis n°2 repose sur le constat que la population des 60 ans ou plus est très hétérogène. Ainsi la perte d'autonomie se manifeste surtout après 80 ans. On connaît très mal les conditions de vie, les ressources, le patrimoine de ces personnes très âgées. L'avis encourage à produire l'information nécessaire pour que les politiques publiques apportent des réponses qui leur soient mieux adaptées. L'avis suivant demande que le projecteur soit porté sur l'enfant. Les enquêtes actuelles en population générale auprès des ménages décrivent très finement leur composition et, lorsque des familles sont enquêtées, recueillent de nombreuses informations sur les parents et, par voie de conséquence, sur les conditions de vie des enfants. Bien plus rares sont les dispositifs d'observation permettant de suivre le devenir de l'enfant et notamment de celui qui a vécu une situation l'ayant mis d'une manière ou d'une autre en danger. La mise en place de tels dispositifs est fortement encouragée. Enfin, le quatrième avis est consacré à l'émigration et à sa mesure, qui constitue un angle mort de la Statistique publique.

Les quatre avis suivants concernent des dispositifs d'observation en population générale. Ils traitent de problèmes majeurs de société qui menacent gravement la cohésion sociale. L'avis n°5 rappelle, s'il en était besoin, la nécessité de faire régulièrement un état des lieux approfondi des conditions de logement de la population résidente, en attirant particulièrement l'attention sur celles et ceux qui n'ont pas de logement digne de ce nom. L'avis n°6 demande à la Statistique publique d'accentuer ses efforts pour atteindre cette partie de la population qui, faute d'un minimum de ressources quelle qu'en soit la nature, se retrouve durablement isolée et marginalisée dans la société. L'avis suivant part de l'idée que les préjugés, les stéréotypes, surtout lorsqu'ils nourrissent des comportements discriminatoires, minent la cohésion sociale en rompant l'égalité entre les citoyens. Il est nécessaire de suivre et de mesurer le plus précisément possible les différentes formes que prennent ces phénomènes. Enfin, l'avis n°7 demande de veiller à ce que l'innovation et les mutations technologiques ne créent de nouvelles formes d'exclusion sociale.

Les deux derniers avis, même s'ils ne sont pas thématiques, ont toute leur importance, car ils concernent deux systèmes d'information qui jouent des rôles centraux dans l'observation des inégalités. Le premier porte sur les enquêtes permettant de contribuer à l'état des lieux des conditions de logement, appelé par l'avis n°5. Enfin, l'enquête Emploi du temps, objet de l'avis n°10, reste l'instrument de référence pour notamment comparer les temps que les femmes et les hommes consacrent à leurs occupations professionnelles, sociales, domestiques. Sa répétition régulière permet de mesurer les évolutions de long terme en la matière.

Observation de populations spécifiques

Avis n°1. Assurer la continuité de l'information sur les personnes handicapées

Le Conseil soutient les efforts menés par le service statistique public afin d'observer et mieux définir les différentes populations atteintes d'un handicap. Il souligne l'importance d'assurer le renouvellement d'enquêtes en population générale et d'enrichir le système d'information par d'autres sources de données, notamment par les données administratives.

Avis n°2. Suivre le vieillissement de la population

Le Conseil souhaite que le service statistique public suive attentivement le phénomène de vieillissement de la population en France en mettant particulièrement l'accent sur les personnes notamment aux grands âges, leurs conditions de vie et leur état de santé.

Avis n°3. Mieux connaître les conditions de vie de l'enfant

Le Conseil recommande que la Statistique publique consolide son système d'information afin de développer les connaissances relatives aux conditions de vie et au développement de l'enfant et de l'adolescent dans son environnement social et familial. L'approche en termes d'observation des parcours est encouragée. Les conséquences des ruptures familiales sur le quotidien de l'enfant ainsi que la situation et le devenir des enfants concernés par la protection de l'enfance seront principalement examinés.

Avis n°4. Mesurer l'émigration

Le Conseil renouvelle le constat du manque d'informations sur les émigrants quittant le territoire national. Il demande que le service statistique public, dans le cadre de la poursuite de ses travaux sur les flux migratoires, porte ses efforts sur la mesure du phénomène d'émigration. Il sera notamment attentif aux données produites sur les départs de jeunes de France vers l'étranger et, parmi eux, ceux en mobilité internationale pour leurs études.

Précarités et inégalités sociales

Avis n°5. Développer la mesure de la précarité résidentielle

Le Conseil note que le sujet de la précarité résidentielle et les enjeux qu'il soulève font l'objet d'une forte demande sociale. Il demande au service statistique public de renforcer ses efforts pour identifier et mobiliser les sources de données permettant de prendre régulièrement la mesure des situations de personnes mal-logées ou sans domicile, en portant particulièrement l'attention sur les publics très vulnérables comme les personnes âgées, les mineurs non accompagnés ou les familles monoparentales et familles nombreuses.

Avis n°6. Observer la grande pauvreté

L'état actuel du système d'information statistique relatif à la mesure de la pauvreté rend insuffisamment compte des situations de grande pauvreté, qu'il s'agisse des personnes en ménage ordinaire ou de celles vivant en dehors de ce périmètre. Le Conseil insiste sur l'importance de bien définir la notion de grande pauvreté pour mieux repérer et exploiter les sources permettant d'observer les trajectoires des personnes concernées, et en particulier mesurer les phénomènes de persistance dans la pauvreté.

Avis n°7. Stéréotypes, préjugés et discriminations

Les critères de discrimination inscrits dans la Loi, surtout s'ils se combinent, constituent une grave menace pour la cohésion sociale. Le Conseil demande que le service statistique public construise un dispositif d'observation et de mesure des différentes formes de stéréotypes, préjugés et discriminations.

Avis n°8. Suivre le développement du numérique et ses effets sociaux

Le Conseil encourage la poursuite de la production de données sur le développement du numérique et de ses effets sociaux. Il insiste pour que des exploitations par catégorie de populations soient menées afin d'affiner les mesures de la fracture numérique et mieux caractériser les publics concernés. Le caractère régulier de ces mesures permettra d'en suivre les évolutions dans le temps.

Développement du système d'information

Avis n°9. Pérenniser le système d'information sur le logement

Le Conseil appuie les producteurs de la Statistique publique dans leurs efforts de pérennisation d'un système d'information pour l'observation et le suivi de l'état et des conditions de logement en France et dans ses territoires. Il rappelle la nécessité de comparer dans le temps les situations vécues par les individus et soutient le renouvellement de l'enquête nationale logement et de l'enquête sans domicile.

Avis n°10. Renouveler l'enquête Emploi du temps

Le Conseil considère que l'enquête Emploi du temps est un dispositif essentiel pour mesurer la manière dont les membres d'un ménage, y compris les enfants, organisent leur temps et partagent les tâches. Il demande que l'enquête soit renouvelée, en particulier pour suivre l'évolution durant les dernières décennies des inégalités de genre en la matière.

Avis de la commission

Emploi, qualification et revenus du travail

Les avis de la commission sont regroupés en quatre blocs. Le premier concerne l'observation des parcours, visant plus particulièrement certaines catégories. Ainsi, l'avis n°1 porte sur les parcours des indépendants. Aujourd'hui, on sait assez bien décrire les situations vécues à un moment donné par cette catégorie d'actifs. En revanche, la connaissance des trajectoires professionnelles des indépendants (salariés devenant indépendants, trajectoires emploi/chômage, cumul de formes d'activités du fait du développement des activités digitales, etc.) reste parcellaire, alors que des évolutions importantes sont à l'œuvre dans ce domaine. Le deuxième avis se concentre sur les populations socialement défavorisées. Sur le sujet, la Commission a relevé un manque par rapport au moyen terme précédent, l'analyse des réussites de l'insertion professionnelle de ces populations fragiles, puissant facteur de cohésion sociale, n'ayant pas été menée à son terme. L'avis n°3 a traité des incidences, sur les parcours professionnels, des facteurs de santé entendus de manière large. Ils comprennent ceux liés aux conditions de travail ou aux aléas accidentels de la vie au travail, ils couvrent les risques physiques et psychiques. L'analyse englobera les personnes sans emploi, sachant qu'une situation de chômage a des incidences potentielles sur la santé. Enfin, le quatrième avis est relatif à l'acquisition des compétences, enjeu essentiel pour faire face aux évolutions en cours, dans un contexte européen marqué par l'adoption d'une nouvelle stratégie en matière de compétences pour l'Europe.

Le deuxième groupe d'avis concerne les déséquilibres sur le marché du travail, qu'ils soient réels ou perçus. L'avis n°5 vise à mieux comprendre le sentiment d'insécurité sur le marché du travail. Pour une part, ce sentiment est décalé par rapport à une réalité plus objective. Il importe donc de mieux appréhender tous les phénomènes de perception qui ont de fortes incidences sur les comportements. Les tensions sur le marché du travail se révèlent aussi insuffisamment spécifiées aujourd'hui. Or la question revient périodiquement, en fonction de l'évolution du marché du travail. La Commission recommande donc, dans son avis n°6, de mieux connaître, avec des indicateurs plus solides, la mesure effective de ces tensions entre l'offre et la demande. Elle demande aussi qu'un regard plus territorial soit apporté sur cet aspect de déséquilibre du marché du travail. Enfin, dans son avis n°7, la Commission a souhaité que le Conseil continue de s'intéresser aux discriminations dans le domaine de l'emploi, qu'il s'agisse des discriminations à l'embauche ou dans la carrière, en mobilisant l'ensemble des outils de mesure disponibles dans ce domaine, y compris des outils de perception, dans le prolongement de la journée d'étude organisée en 2017.

Deux sujets émergents ont également été identifiés. L'avis n°8 revient sur le développement du numérique et ses effets sur l'emploi pour essayer de mieux mesurer par la Statistique publique les effets des mutations technologiques à la fois sur le volume du travail et sur les incidences en matière de contreparties, c'est-à-dire de rémunération au sens large. L'avis n°9 porte sur les avantages non salariaux. Si l'on connaît relativement bien les avantages salariaux, il n'en va pas autant des avantages non salariaux. Il s'agirait donc d'en améliorer la connaissance, leur évolution relative par rapport au salaire, et ce tant dans le secteur privé que dans le secteur public.

Enfin, le dernier avis concerne la mise en œuvre de la déclaration sociale nominative (DSN), un dispositif extrêmement structurant pour l'analyse statistique. Il est proposé qu'il en soit fait un suivi très particulier, notamment dans la mesure où la DSN permettra de mieux suivre les parcours professionnels.

Observation des parcours

Avis n°1. Observer les trajectoires professionnelles des indépendants

Le Conseil réaffirme la nécessité de continuer à observer finement les trajectoires professionnelles, et tout particulièrement le cumul des différents statuts et les passages d'un statut à un autre (indépendant, salarié). Il souligne l'importance de mesurer la diversité des situations des personnes en activité indépendante, en particulier les cas de subordination économique.

Avis n°2. Analyser l'insertion professionnelle des populations socialement défavorisées

Le Conseil renouvelle sa demande auprès des producteurs de la Statistique publique d'analyser les difficultés d'insertion professionnelle des populations socialement défavorisées (précarisées, vulnérables...), et notamment des jeunes entrant sur le marché du travail.

Avis n°3. Approfondir les liens entre parcours professionnel et santé

Le Conseil demande au service statistique public de consolider les dispositifs d'observation afin de mieux analyser les interrelations entre l'état de santé des personnes et leur itinéraire professionnel (conditions de travail, expositions aux risques psycho-sociaux ou environnementaux, aux maladies professionnelles, notamment). L'attention continuera à être portée aussi bien sur les salariés que sur les personnes à la recherche d'un emploi.

Avis n°4. Évaluer l'acquisition des compétences tout au long de la vie

Le Conseil prend note du besoin d'anticiper l'évolution des compétences compte tenu des transformations à venir des métiers et de leur contenu. Il recommande d'approfondir la réflexion sur le sujet des compétences et leur mode d'acquisition et de validation tout au long de la vie, sur leur définition et leur mesure. Les travaux seront conduits en lien avec les projets européens.

Observer des déséquilibres sur le marché du travail

Avis n°5. Mieux comprendre le sentiment d'insécurité sur le marché du travail

L'instabilité de l'emploi se développe depuis plusieurs années. Dans ce contexte, le Conseil encourage vivement la mise en place d'un dispositif d'analyse du sentiment d'insécurité de l'emploi à mettre en regard des conditions réelles de l'activité exercée.

Avis n°6. Améliorer la connaissance des tensions sur le marché du travail

Le Conseil rappelle l'importance d'identifier les motifs pour lesquels des emplois restent non pourvus et la nécessité d'analyser les besoins de recrutement des employeurs. Il encourage à poursuivre les travaux sur ces sujets afin de produire et mettre à disposition un ensemble d'indicateurs cohérents, le cas échéant par profession. L'analyse sera aussi conduite à un niveau infranational pour prendre la mesure de la diversité des situations spatiales.

Avis n°7. Développer les mesures des discriminations dans le domaine de l'emploi

Le Conseil insiste sur le besoin d'observer régulièrement les phénomènes de discrimination à l'embauche et au cours de la carrière. Il souhaite vivement que le service statistique public continue d'analyser ces questions en utilisant et en confrontant les diverses sources de données disponibles (enquêtes, baromètres, données d'origine administrative notamment pour la fonction publique, données de *testing*).

Sujets émergents

Avis n°8. Observer les effets du développement du numérique sur l'emploi

Les évolutions du numérique induisent des transformations profondes de l'emploi. Le Conseil encourage les producteurs de la Statistique publique à poursuivre les efforts pour mieux mesurer les effets des mutations technologiques sur le volume et les formes d'emploi, sur les conditions de travail et sur les rémunérations.

Avis n°9. Approfondir la connaissance des avantages non salariaux

Le Conseil réaffirme l'intérêt de mieux connaître les avantages non salariaux qui peuvent s'ajouter au salaire. Il demande d'évaluer leur poids dans la rémunération totale et leur raison d'être, et d'en suivre les évolutions, aussi bien pour le secteur privé que pour le secteur public.

Système d'information

Avis n°10. Suivre le déploiement de la déclaration sociale nominative

Le Conseil suivra avec attention le déploiement de la déclaration sociale nominative (DSN) qui enrichira considérablement le contenu du système d'information sur l'emploi et les revenus, particulièrement en termes d'analyse des parcours.

Avis de la commission Entreprises et stratégies de marché

Quatre rubriques regroupent les avis de la commission. La première – l’observation d’une économie mondialisée – aborde un des grands sujets actuels dans le domaine économique, celui de l’internationalisation des activités et des échanges. Plus que jamais, nous avons besoin d’une mise en perspective internationale des statistiques d’entreprise, avec au moins deux préoccupations. Il faut d’abord que la Statistique publique, avec le système statistique européen, poursuive ses efforts visant à produire une statistique de qualité et cohérente, compte tenu des enjeux de comparabilité des données. C’est le sens de l’avis n°1, et l’avis n°3 attire l’attention sur les problèmes de qualité que pose le dispositif actuel de mesure des échanges intracommunautaires des biens et services. La seconde préoccupation porte sur le déploiement d’outils d’observation de la localisation des entreprises en France et dans les pays étrangers, outils permettant dans la mesure du possible d’analyser les stratégies de ces entreprises dans leur recherche d’amélioration de leur compétitivité. C’est l’objet de l’avis n°2.

La deuxième rubrique replace l’entreprise dans l’espace national. Les avis qui la composent ont trait à des questions d’organisation et de stratégie. L’avis n°4 encourage l’utilisation de la nouvelle définition de l’entreprise comme unité économique effective, jouissant d’une autonomie de décision certaine. Cette définition, plus pertinente pour l’analyse économique structurelle, redessine le paysage économique français, et la Statistique publique doit accompagner les utilisateurs de statistiques d’entreprise dans leurs nouveaux usages. L’avis suivant prend acte de la profonde diversification des formes d’organisation des entreprises (nouvelles formes d’auto-entrepreneuriat ou de salariat, de sous-traitance, porosité entre industrie et services...). Les dispositifs d’observation doivent s’adapter en conséquence. Le troisième avis de la rubrique met le projecteur sur les stratégies des entreprises en matière d’innovation d’une part, et de recherche et développement d’autre part, en demandant de clarifier la frontière entre ces deux activités pour mieux les mesurer et en analyser l’impact sur la compétitivité des entreprises y ayant recours.

Les deux dernières rubriques concernent les conséquences, sur le monde des entreprises, de deux transformations majeures aujourd’hui à l’œuvre : la transformation numérique et la prise en compte des enjeux de développement durable. Les avis n°7 et 8 s’interrogent sur le périmètre de l’économie numérique, champ en perpétuelle recomposition, sur la manière dont elle affecte les entreprises – leurs pratiques, leur organisation, leurs processus de production – et les conséquences induites sur leur performance. Les avis n°9 à 11, quant à eux, incitent la Statistique publique à poursuivre ses travaux sur le secteur de l’économie sociale et solidaire (avis n°9), sur les pratiques environnementales des entreprises (avis n°10), avec une attention particulière donnée au secteur agricole (avis n°11).

Observation d’une économie mondialisée

Avis n°1. Développer l’observation de la mondialisation de l’économie et la mise à disposition des données en découlant

Le Cnis note avec satisfaction l’engagement de l’Union européenne dans le projet Fribis (*Framework Regulation Integrating Business Statistics*) visant à développer la mise en perspective internationale des statistiques d’entreprises et à renforcer la cohérence dans ce domaine. Il encourage le service statistique public à poursuivre son implication dans le projet et les efforts qu’il déploie pour améliorer l’observation et l’analyse de la mondialisation de l’économie et accroître la mise à disposition et l’appropriation des données.

Avis n°2. Approfondir la connaissance des stratégies d’implantation des entreprises

Le Cnis souhaite que le service statistique public poursuive le développement de ses outils d’observation et d’analyse des stratégies de localisation des entreprises et de leurs conséquences tant à l’échelle mondiale que nationale (compétitivité économique, attractivité des territoires).

Avis n°3. Suivre l’évolution de la mesure des flux d’échanges de biens et de services

Le Conseil prend note des avancées dans les échanges de micro-données entre États membres de l’Union européenne concernant les flux intracommunautaires de biens (projet Simstat). Il estime que les travaux sur la qualité des informations qui seraient transmises dans ce cadre restent insuffisants. Il demande que soit portée la plus grande attention à la qualité des données

et à être régulièrement informé des dispositions prises en la matière, notamment en matière de collecte nationale.

Organisation et stratégies des entreprises

Avis n°4. Consolider l'approche de l'entreprise en tant qu'unité économique

Le Cnis salue l'introduction de la nouvelle définition de l'entreprise en tant qu'unité économique et des nouvelles catégories d'entreprise qui en découlent. Il recommande que cette nouvelle approche soit adoptée pour l'analyse économique structurelle par les services de la Statistique publique et fasse l'objet d'une large diffusion. Il encourage les producteurs à faire preuve de la plus grande pédagogie en la matière.

Avis n°5. Suivre l'évolution des formes d'organisation des entreprises

Les entreprises, dans leurs formes d'organisation (avec, par exemple, les micro-entreprises ou les plates-formes d'échanges) et dans leurs interrelations (par exemple, les différentes formes de sous-traitance, les réseaux de franchises) évoluent fortement en se diversifiant. Le Cnis souhaite que le service statistique public continue à adapter ses dispositifs de manière à suivre précisément ces évolutions du tissu productif, en particulier pour mieux observer les liens entre industrie et services.

Avis n°6. Affiner la mesure de l'innovation et de la recherche et développement

L'innovation et la recherche et développement sont des sujets d'importance pour toutes les entreprises et les politiques publiques. Dans le contexte d'une économie mondialisée, ils sont des facteurs essentiels de compétitivité. Le Cnis souhaite que des réflexions engagées dans ce domaine conduisent à une clarification des frontières entre les différents concepts et que le dispositif d'observation soit consolidé et adapté aux évolutions et aux problématiques soulevées.

Transformation numérique de l'économie

Avis n°7. Adapter le dispositif d'observation statistique aux nouveaux usages du numérique par les entreprises

La transformation numérique bouleverse l'ensemble de l'économie. Elle est au centre des mutations des structures productives. Le Cnis appuie les efforts entrepris pour mettre en place un dispositif d'observation permettant de mesurer et d'analyser, d'une part, les usages du numérique dans et par les entreprises, d'autre part, son impact sur l'organisation, le processus de production et la performance.

Avis n°8. Mieux appréhender et mesurer le périmètre de l'économie numérique

Le périmètre de l'économie numérique évolue et englobe aujourd'hui la plupart des secteurs d'activité. Le Cnis souhaite qu'une réflexion globale aboutisse à la caractérisation de ce périmètre, en lien avec les nomenclatures économiques internationales.

Les structures productives face au défi du développement durable

Avis n°9. Progresser dans la connaissance de l'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire est un secteur en expansion, mais sa définition reste encore imprécise et sa connaissance parcellaire. Le Cnis note avec satisfaction les analyses effectuées sur les associations. Il soutient les efforts de la Statistique publique pour bien préciser le périmètre de l'économie sociale et solidaire et souhaite qu'elle poursuive ses travaux pour décrire et caractériser l'ensemble du secteur.

Avis n°10. Développer l'observation et l'analyse des pratiques environnementales et sociales des entreprises

Le Cnis marque un intérêt particulier pour les évolutions du système statistique permettant une meilleure observation des pratiques environnementales et sociales des entreprises. Au-delà de l'enquête Entreprises et développement durable qu'il soutient, il encourage les travaux qui amélioreront la connaissance des emplois et investissements liés aux pratiques de développement durable des entreprises.

Avis n°11. Approfondir la connaissance des pratiques agricoles

Le Cnis se félicite des avancées de la Statistique publique dans le suivi des pratiques agricoles. Il encourage la poursuite des travaux entrepris pour mieux mesurer et analyser l'adaptation des exploitations agricoles aux enjeux des politiques agricoles et environnementales.

Avis de la commission Environnement et développement durable

Les avis de la commission sont organisés en quatre rubriques. La première concerne la structuration ou la complétion de l'information statistique aujourd'hui disponible sur l'environnement. L'avis n°1 constate la multiplicité des tableaux de bord d'indicateurs. Parce que leurs finalités sont souvent différentes, leur cohérence globale fait défaut, ce qui rend leur lecture difficile. L'avis insiste sur leur nécessaire articulation. L'avis n°2 encourage la Statistique publique à compléter les comptes de l'environnement, partant du principe qu'ils fournissent, de manière complémentaire à ce qu'apportent les approches statistiques, de précieuses clés d'interprétation des liens entre l'économie et l'environnement. De la même manière, les efforts doivent être poursuivis pour compléter la connaissance des emplois générés par des activités liées à la transition écologique (avis n°3), notamment à l'échelon territorial.

Les avis de la deuxième rubrique, consacrée à la mesure des systèmes géophysiques, font tous deux référence à des indicateurs mesurant l'impact de l'activité humaine sur la qualité des sols (avis n°5), et sur la composition de l'atmosphère (avis n°6). Les deux avis se trouvent étroitement liés par le fait que l'intensification des activités industrielles et agricoles a, d'une part, diminué la teneur des sols en carbone, dégradant leur fertilité, et, d'autre part, augmenté la concentration dans l'air du gaz carbonique, un des principaux gaz à effet de serre et, en conséquence, un des principaux contributeurs au réchauffement climatique.

La troisième rubrique regroupe trois avis qui, à leur manière, visent à documenter l'effet inverse de celui traité par les deux avis précédents, celui de l'impact des dérèglements environnementaux sur l'homme. Les avis ont en commun de se placer résolument à un niveau géographique fin, les nuisances ou les pollutions par exemple étant une affaire de pics et de concentration (avis n°6). De la même manière, parler de catastrophes naturelles au niveau agrégé n'a pas grand sens. Il faut avant tout identifier au plus près les personnes touchées par ces catastrophes, prendre en compte la présence de dispositifs de prévention, ceci afin d'orienter les politiques publiques (avis n°7). Enfin, le dernier avis de la rubrique répond à une des préoccupations majeures de santé publique : l'impact de la dégradation de l'environnement sur la santé humaine.

Les trois avis de la dernière rubrique se rattachent aux préoccupations de l'économie circulaire qui, rapidement dit, vise la sobriété et l'efficacité dans la gestion des ressources. Le premier avis de la rubrique demande aux services producteurs de mieux cerner le périmètre de l'économie circulaire pour orienter les travaux sur les dispositifs d'observation qui en permettent la mesure avec la précision souhaitée. L'avis n°10 donne, comme exemple d'application, le gaspillage alimentaire, un des grands sujets d'actualité. Le dernier avis de la commission concerne la traçabilité des produits, c'est-à-dire la capacité à retracer leur cheminement tout au long de leur chaîne de production et de distribution. Il se veut prospectif, car la Statistique publique ne dispose pas à ce jour d'outils véritablement adaptés pour documenter ces enjeux de sécurité (sanitaire, alimentaire...) et d'impact environnemental des produits.

Structuration et diffusion des statistiques de l'environnement

Avis n°1. Améliorer la diffusion des informations sur l'environnement

Le Conseil note avec satisfaction la mise à disposition de très nombreuses informations sur le thème de l'environnement, dont la production ne relève pas toujours des mêmes finalités. Dans ce contexte, il invite les services producteurs à s'assurer de la cohérence, de la hiérarchisation et de la lisibilité des informations mises à disposition.

Avis n°2. Compléter l'information fournie par les comptes de l'environnement

Le Conseil constate avec satisfaction les progrès réalisés dans la mise en œuvre des comptes de l'environnement. Il encourage les services producteurs à compléter les comptes environnementaux par des données et publications connexes pour mieux appréhender et interpréter les interrelations entre économie et environnement.

Avis n°3. Quantifier les emplois de la transition écologique au niveau territorial

Le Conseil constate les difficultés des territoires pour quantifier l'emploi lié à la transition écologique, en lien avec les enjeux d'emplois-métiers-formations. Il note le rôle de la Statistique publique dans la mise en place de méthodologies communes et de langage partagé. Il souligne par ailleurs l'intérêt de se rapprocher de sources de données complémentaires. Il prend note du besoin de synergies entre acteurs et de gouvernance spécifiques à chaque territoire.

Mesure des systèmes géophysiques

Avis n°4. Mieux mesurer la qualité des sols à un niveau local

Le Conseil soutient les travaux visant à améliorer la mesure de la qualité des sols, en utilisant notamment de nouvelles sources comme les photos satellitaires, tout en maintenant les campagnes de mesure sur le terrain. Il encourage les services producteurs à enrichir leur offre en indicateurs locaux mesurant le plus précisément possible la qualité des sols.

Avis n°5. Expertiser les statistiques relatives aux émissions de gaz à effet de serre

Le Conseil souligne l'importance de mesurer les émissions de gaz à effet de serre. Il réaffirme la nécessité d'expertiser la qualité des statistiques actuellement produites et leur capacité à fournir des indicateurs de pilotage des politiques publiques conduites en la matière.

Impacts sur la société humaine

Avis n°6. Mesurer la présence et la teneur de sources de nuisances

Le Conseil constate que les nuisances produites par certaines sources ne sont pas mesurées (en particulier celles liées aux phénomènes récents comme la pollution lumineuse ou les ondes électro-magnétiques) ou le sont partiellement (comme les nuisances sonores). Il note que les données ne sont pas toutes disponibles au niveau territorial approprié. C'est pourquoi il recommande que des travaux soient menés, afin de disposer d'informations sur la présence et la teneur des sources de nuisance à un niveau géographique fin.

Avis n°7. Évaluer le coût des catastrophes naturelles

Face à la multiplication des catastrophes naturelles, le Conseil note le besoin d'informations sur les principaux aléas permettant d'en mesurer les coûts liés aussi bien aux impacts des catastrophes qu'aux dépenses de prévention. Une attention particulière sera portée aux inégalités notamment territoriales de ces impacts. Il souhaite que des évaluations soient faites, en lien avec le cadre d'indicateurs adopté au niveau international sous l'égide de l'Organisation des Nations unies.

Avis n°8. Approfondir le lien entre l'état de santé et l'environnement

Le Conseil souhaite que le lien entre la qualité de l'environnement et l'état de santé des populations soit approfondi. Pour cela, il soutient les travaux ayant pour objet de produire des indicateurs environnementaux pertinents à relier aux données individuelles de santé. Il veillera en particulier à la cohérence des déclinaisons locales des recommandations nationales, issues par exemple du Plan National Santé Environnement (PNSE).

Économie circulaire

Avis n°9. Mieux définir et mesurer l'économie circulaire

Le Conseil encourage la poursuite de travaux sur la définition et la mesure de l'économie circulaire. Il demande que tous ses aspects soient étudiés.

Avis n°10. Mesurer le gaspillage alimentaire

Le Conseil note que le gaspillage alimentaire est un sujet d'actualité d'importance. Or les données permettant sa mesure sont peu nombreuses et d'origines diverses. Le Conseil recommande un rapprochement et un renforcement des systèmes d'informations, afin de disposer de données précises, cohérentes et les plus complètes possibles sur ce phénomène, en cohérence avec les méthodologies adoptées au niveau international (Eurostat, Organisation des Nations unies).

Avis n°11. Prendre en compte la traçabilité dans les systèmes d'information statistique

Le Conseil prend note des besoins d'informations croissants sur la traçabilité des produits à un niveau fin. Il propose d'amorcer une réflexion prospective sur la prise en compte de cette traçabilité à des fins de statistique publique.

Avis de la commission Services publics et services aux publics

Les avis de moyen terme la commission concerne quatre domaines. Dans le domaine de la santé et du social, la Commission a souligné la nécessité d'améliorer la connaissance des parcours d'entrée, notamment dans la perte d'autonomie, d'autant que cette question deviendra certainement très importante dans les années à venir. L'avis n°2 reprend des observations effectuées à plusieurs reprises au cours des dernières années et demande de porter une attention particulière à la question du non-recours aux droits sociaux. Cette question est aujourd'hui portée au niveau présidentiel. L'appareil statistique peut aider à mieux comprendre les évolutions en ce sens.

Sur les retraites, des réflexions sont engagées en vue d'une réforme. Le système pourrait donc évoluer dans les années à venir et il conviendra de suivre ces évolutions. Le système statistique devra s'adapter en conséquence. Il a notamment été rappelé que la stratégie générale d'évolution de la Statistique publique consiste à s'appuyer de plus en plus sur des données issues des systèmes de gestion. Or il faut pour ce faire que ces systèmes puissent produire des informations utilisables à des fins statistiques et cette difficulté est plus grande si la finalité statistique éventuelle de ce qui est produit n'a pas été prise en compte. L'avis vise donc à rappeler à ceux qui œuvreront à la réforme du système de retraite qu'ils doivent, dès la conception du système de gestion, garder en tête sa finalité statistique.

Dans le domaine de l'éducation, l'un des grands succès de la Commission au cours des dernières années a consisté à décriper les tensions sur les identifiants nationaux permettant de suivre les trajectoires à un niveau individuel et donc de mieux comprendre la formation et le développement des inégalités. Pouvoir bénéficier d'un identifiant permet d'effectuer des analyses particulièrement importantes. Il demeure néanmoins la question du suivi dans les différentes étapes du parcours éducatif. Il s'agirait de pouvoir suivre les trajectoires individuelles le plus longtemps possible. La Commission a également noté un manque d'information sur la connaissance du personnel de l'Éducation nationale, leurs mobilités géographiques et professionnelles, et tout particulièrement sur la formation continue des enseignants, facteur déterminant de la qualité de l'enseignement.

Trois avis ont été rédigés sur le thème de la justice et de la sécurité. Là encore, la Commission exprime la volonté de suivre les trajectoires et parcours, en ayant bien conscience des risques de ré-identification. Pour autant, une meilleure connaissance des parcours permettrait par exemple de s'intéresser à la question de la récidive, qui nécessite des informations plus longitudinales. Dans ce domaine aussi, les systèmes d'information à des fins de gestion évoluent à la fois pour des raisons d'évolution des dispositifs, mais également pour prendre en compte le fait que l'environnement international en matière statistique n'est pas figé. Pour se livrer à des comparaisons internationales, il faut veiller à une certaine harmonisation des nomenclatures. Il s'agirait aussi de comprendre les sorties des « carrières de délinquance », notamment à travers un panel des jeunes mineurs qui pourrait être réactivé.

Enfin, la Commission a adopté un dernier avis très transversal sur l'évaluation de la satisfaction des usagers des services. Il existe de plus en plus d'outils aujourd'hui pour tenter de mesurer cette satisfaction. Il paraît donc difficile de ne pas lancer une réflexion sur la manière d'utiliser l'information qui émane des usagers sur la qualité du service auquel ils ont accès.

Santé et social

Avis n°1. Observer les parcours des personnes âgées

Le Cnis constate que l'observation des processus conduisant à la perte d'autonomie des personnes âgées est insuffisamment traitée. Le Conseil soutient le développement d'un dispositif d'observation longitudinal permettant de repérer les entrées en situation de dépendance et d'en analyser les déterminants. Ce dispositif d'observation devra aussi permettre de suivre la manière dont les personnes dépendantes sont accompagnées par les services et les aides dont elles bénéficient compte tenu de leur état de santé.

Avis n°2. Mesurer le non recours aux droits sociaux

Le non recours aux aides et prestations sociales, lorsqu'il est important, est une source majeure d'inefficacité des politiques de protection sociale. Le Cnis encourage vivement la poursuite des travaux visant à repérer et caractériser les situations de non recours, à en mesurer l'étendue afin d'analyser leur rôle dans la persistance des situations de fragilité sociale.

Retraite

Avis n°3. Veiller à la continuité du système d'information statistique sur les retraites

Le Cnis prend note des perspectives de réforme des régimes de retraite. Il demande que les représentants concernés du Service statistique public soient associés, dès leursancements, aux travaux de refonte des systèmes de gestion des retraites, pour qu'ils puissent alimenter régulièrement des systèmes d'information statistique portant sur les situations et comportements des ayants droit.

Éducation

Avis n°4. Suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif

Le Cnis réaffirme l'importance qu'il accorde au suivi des parcours des élèves, des apprentis et des étudiants, rendu possible par la mise en place de l'identifiant national élève (INE). Il soutient la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), et la Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (Sies) dans l'élaboration d'un tel système d'information, qui permettra de produire des indicateurs détaillés sur des moments clés des parcours (sortie du système éducatif, passage dans l'enseignement supérieur, notamment). Il demande à être régulièrement informé de l'avancée du dispositif.

Avis n°5. Améliorer la connaissance du personnel de l'Éducation nationale

Le Conseil encourage l'exploitation des systèmes d'information sur les personnels de l'Éducation nationale dans l'objectif d'un meilleur suivi de leurs trajectoires et, en conséquence, d'une meilleure connaissance de leur mobilité géographique et professionnelle. L'attention devra notamment être portée sur le parcours de formation initiale et continue des enseignants.

Justice et sécurité

Avis n°6. Faire évoluer le système d'information relatif aux données sur la sécurité

Le Conseil souhaite que les services statistiques en charge de la sécurité intérieure et ceux de la justice mettent chacun en place un identifiant individuel, notamment dans le cadre de la dématérialisation de la procédure pénale, afin, d'une part, de suivre les parcours des personnes, et d'autre part, d'enrichir les informations d'origine administrative par des données d'enquête.

Avis n°7. Favoriser une nomenclature unique des infractions

Le Conseil encourage l'élaboration d'une nomenclature des infractions commune aux systèmes d'information des services en charge de la sécurité intérieure et de la justice, et articulée avec la Classification internationale des infractions à des fins statistiques (*International classification of crimes for statistical purposes, ICCS*), pour permettre la production de données statistiques harmonisées et favoriser les comparaisons internationales.

Avis n°8. Suivre les trajectoires des jeunes en prise avec la justice

Le Conseil soutient la réactivation du panel des jeunes mineurs et l'élargissement de son champ aux jeunes de moins de 26 ans. Ce panel permettra d'améliorer la connaissance sur les phénomènes de récidive et de désistance* des jeunes. Il permettra aussi de relier le suivi des affaires pénales et celui des affaires civiles.

*Processus de sortie de la délinquance

Services publics

Avis n°9. Définir des indicateurs de qualité des services

Le Conseil souligne les attentes exprimées sur la mesure de la satisfaction des usagers des services publics et invite les services producteurs à engager un travail sur la façon dont l'appareil statistique pourrait prendre en compte cette question.

Avis de la commission

Système financier et financement de l'économie

La Commission a souhaité insister sur trois points. Tout d'abord, l'internationalisation se révèle encore plus fondamentale sur les sujets financiers que pour tout autre sujet. Il faudra donc accroître les efforts consentis lors du moyen terme précédent sur les avancées du *Legal Entity Identifier* (LEI) : avis n°1, l'une des grandes nouveautés permettant de mieux comprendre la structure organisationnelle des firmes, les liens financiers internationaux. Les efforts devront aussi porter sur les activités transfrontières (paradis fiscaux, finance hors banque, etc.). La Banque de France a également évoqué lors de la dernière commission la tentative de coordination engagée par la BCE et le système européen de banques centrales en vue d'une certaine harmonisation des données bancaires au niveau européen. La Commission suivra ce sujet avec beaucoup d'intérêt.

La deuxième préoccupation de la Commission tourne autour des mutations financières qui se poursuivent. La Commission devra, au cours du prochain moyen terme, aborder la question des crypto-actifs (actifs numériques utilisant des réseaux informatiques décentralisés) et des *fintechs* (entreprises innovantes utilisant la technologie numérique pour fournir des services financiers). Il existe en effet un besoin de nouvelles données sur ces thématiques. La finance durable a déjà été évoquée au cours du précédent moyen terme dans ses différentes dimensions, que ce soit le microcrédit, l'inclusion bancaire ou l'investissement socialement responsable (ISR). La possibilité a également été avancée de travailler sur les questions de genre, notamment dans l'accès au crédit, même si cela n'est pas mentionné explicitement.

Enfin, la Commission travaillera sur l'accès aux données, un sujet déjà largement abordé au cours du précédent moyen terme et qui a fortement évolué sous l'impulsion de la Banque de France qui a mis en place une *open data room* pour l'accès aux chercheurs. Aujourd'hui, la Banque de France se trouve même à la pointe des banques centrales sur le sujet et fait preuve d'une grande ouverture par rapport à ses homologues étrangers. Dans cette voie de progrès continu, la mise en place d'un accès à distance représenterait une avancée tout à fait majeure. La Commission s'est attachée à s'ouvrir davantage au cours du précédent moyen terme en invitant des chercheurs, des journalistes et des ONG. Or le bilan reste en demi-teinte sur ce point. Il s'avère toujours difficile d'attirer sur ces thématiques financières. C'est pour cette raison que l'avis n°8 insiste sur le besoin de pédagogie sur lequel la statistique peut jouer un rôle très important.

Système financier

Avis n°1. Suivre la mise en œuvre du LEI (*Legal Entity Identifier*)

La crise financière de 2007-2008 a incité les États à mettre en place un dispositif mondial d'identification unique des intervenants sur les marchés financiers, le LEI (*Legal Entity Identifier*), afin de faciliter la gestion et le contrôle des risques, tant par le secteur privé que par les autorités publiques. Ce dispositif a fait l'objet de plusieurs présentations au cours du moyen terme précédent. Le Conseil exprime son soutien à la généralisation d'une identification mondiale des entreprises et demande à être tenu régulièrement au courant des avancées de sa mise en œuvre.

Avis n°2. Améliorer la mesure et le suivi de l'activité financière internationale

Depuis la crise de 2007-2008, dans un contexte d'ouverture concurrentielle et de diversification des instruments financiers croissantes, la coordination internationale de l'activité financière est un enjeu majeur. On peut citer la *Data Gaps Initiative* du G20, la supervision unique européenne des grandes banques (BCE, mécanisme de supervision unique - MSU) ou le rôle de l'Esma, Autorité européenne de contrôle des marchés financiers. Le Conseil encourage tous les travaux qui participeront à améliorer les processus de collecte et de production des données statistiques bancaires et à faciliter les comparaisons entre les grandes banques.

Avis n°3. Renforcer la connaissance de la finance hors banque (*shadow banking*)

À la suite de la crise financière de 2007-2008, la communauté internationale a porté une grande attention à la « finance hors banque » (*shadow banking* ou système bancaire parallèle), c'est-à-dire l'ensemble des entités non bancaires ayant une activité d'intermédiation de crédit, permettant de financer l'économie par un autre biais que le système bancaire traditionnel, en particulier grâce à la titrisation. La connaissance de ces circuits financiers reste encore limitée malgré leur rôle essentiel dans les transactions internationales. Le Conseil souhaite que la Statistique publique poursuive ses travaux afin d'identifier de manière fiable et pertinente le volume des flux et les liens entre les différents acteurs et développer l'accès aux données.

Financement de l'économie

Avis n°4. Accroître la compréhension des nouvelles formes de financement de l'économie

Les formes de financement de l'économie ont connu ces dernières années une diversification croissante. La Commission s'en est fait l'écho au cours du moyen terme précédent avec des présentations sur le financement participatif ou le financement de l'innovation. Le Conseil appuie les efforts pour consolider les dispositifs de mesure et d'analyse afin de mieux appréhender le phénomène sous les deux aspects du crédit et de l'épargne, sans omettre les finances publiques y compris locales.

Avis n°5. Mesurer l'importance du phénomène de la *fintech* ou nouvelle industrie financière

La transformation numérique bouleverse toute l'économie et l'activité bancaire et financière n'y échappe pas. Une nouvelle industrie financière, la *fintech*, s'est ainsi récemment développée qui déploie les TIC pour améliorer les activités financières. Elle englobe des dispositifs qui concurrencent les banques traditionnelles, avec par exemple les prêts entre particuliers mais aussi les systèmes de paiement (paiement par mobile, vérification des transactions financières par exemple) et d'échanges de devises (y compris les cryptoactifs (par exemple, les *bitcoins*)). Le Conseil invite la Statistique publique à contribuer à la connaissance de ce nouveau champ d'activité du secteur financier.

Avis n°6. Analyser la traduction de l'enjeu du développement durable dans le domaine financier

Enjeu de société majeur, le développement durable concerne toutes les commissions du Cnis qui doivent se l'approprier dans leur champ de compétences. Dans la suite des travaux présentés lors d'une intercommission « Système financier et Environnement et développement durable », de la création de l'Observatoire de l'inclusion bancaire au cours du moyen terme précédent, le Conseil demande à la Statistique publique de développer l'observation et l'analyse des différents dispositifs qui concourent à la prise en compte de cette approche dans le domaine financier : notamment, la « finance verte », les investissements socialement responsables des entreprises, le microcrédit et l'inclusion bancaire.

Dans la suite des groupes de travail

Avis n°7. Suivre l'évolution des lignes de métiers bancaires, de l'emploi et des rémunérations dans le secteur financier

La connaissance du secteur financier participe de la description de l'ensemble de l'activité de financement de l'économie. Le Conseil se félicite de la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail sur les lignes de métiers bancaires qui a permis d'accroître l'information normalisée sur les comptes des banques et invite à la poursuite de ces efforts. Il réaffirme l'intérêt à entretenir une activité de veille dans le domaine de l'emploi et des rémunérations du secteur financier afin d'améliorer la mesure et la cohérence des données.

Avis n°8. Continuer à améliorer l'accessibilité aux données bancaires et financières (accès aux données individuelles et pédagogie)

L'accessibilité des données doit s'entendre ici de deux façons : l'accès aux données individuelles, en particulier pour les chercheurs ; la visibilité et la lisibilité des statistiques par les utilisateurs. Le Conseil encourage à poursuivre le travail déjà réalisé dans l'ouverture de l'accès aux données bancaires et financières, en particulier dans la suite du rapport du groupe de travail du Cnis consacré à ce sujet. Il demande que la Statistique publique contribue à l'éducation financière (*financial literacy*) en mettant en œuvre des outils et dispositifs facilitant l'appropriation par tous les publics (y compris les datajournalistes) des concepts, circuits et données.

Avis de la commission Territoires

Les avis de la commission sont classés en trois grandes rubriques : deux avis sur les indicateurs eux-mêmes et leur diffusion, deux avis sur les méthodes et six avis thématiques.

L'avis n°1 souligne les nombreuses avancées déjà réalisées dans la production d'indicateurs territorialisés. Il subsiste cependant des domaines d'approfondissement, notamment sur le coût de la vie. L'avis attire l'attention sur la diffusion des données, auxquelles doivent pouvoir accéder, pour ses besoins propres et à son échelle, quiconque est concerné par l'action publique dans les territoires. L'avis n°2 rappelle par ailleurs qu'il manque un certain nombre d'indicateurs sur l'Outre-mer.

S'agissant des outils et des méthodes, l'avis n°3 fait suite aux travaux précédents sur la mise à jour des nomenclatures d'aires et unités urbaines. L'avis note que l'Insee est très impliqué dans les réflexions en cours au sein de l'Union européenne et insiste sur le besoin de cohérence. Pour étudier le marché du travail ou le marché foncier, par exemple, il faut disposer en amont d'une nomenclature compatible. L'avis n°4 observe que les recherches s'abstraient de plus en plus des nomenclatures spatiales en ayant recours aux données géolocalisées qui permettent de produire de l'information à géométrie variable. Il est donc opportun de géolocaliser un maximum de sources. Dans ce domaine aussi, de nombreux progrès ont été réalisés, mais ils doivent être poursuivis.

La Commission Territoires a jugé utile de renforcer la connaissance et la production statistique sur six thèmes différents. Sur le marché immobilier et les prix du foncier, une bataille a été gagnée s'agissant de l'accès aux données des notaires notamment. Cependant, cette information ne suffit pas, il faut créer des indicateurs qui soient réellement comparables, comme le souligne l'avis n°5. De plus, pour comparer les coûts de la vie entre les territoires, il faut des données plus fines pour notamment distinguer les prix du logement à l'achat et à la location. Sur l'occupation des sols, il existe déjà de nombreuses données, tant sur les sols urbanisés que sur les autres. Mais l'avis n°6 demande de développer les travaux permettant d'identifier le type de culture selon les différents moments de l'année, grâce aux informations satellitaires. Il appelle à une connaissance plus précise des usages agricoles et non artificialisés des sols.

L'avis n°7 porte sur la mobilité, un des thèmes centraux de la « question territoriale ». Il faut à la fois améliorer la connaissance – aujourd'hui incomplète – des modes de transports disponibles, et des usages qui en sont faits, c'est-à-dire les déplacements (les « flux »). À cette fin, il ne faut pas s'interdire d'explorer de nouvelles sources de données, en ayant en tête les problèmes de qualité qu'elles peuvent poser (voir avis général n°4). L'avis n°8 souligne qu'au niveau local, il est important de connaître la population présente à différents moments de la journée. Pour une commune touristique de la Côte d'Azur par exemple, la population moyenne sur l'année se révélera très différente de celle du mois de juillet. Comme pour l'avis n°7, le recours aux nouvelles sources (issues par exemple de la téléphonie mobile) est encouragé.

L'avis n°9 traite de l'accès aux équipements et services publics. De nombreux progrès ont été enregistrés dans ce domaine, notamment grâce à la géolocalisation de la Base Permanente des Équipements (BPE), même si tous les types de biens publics ne sont pas encore couverts. Les travaux d'enrichissement de la BPE doivent se poursuivre de manière à pouvoir mesurer précisément l'accessibilité des résidents d'un territoire donné à un ensemble de services.

Enfin, le dernier avis est relatif à la connaissance des collectivités locales elles-mêmes (en termes d'emploi public territorial, de budget, d'ampleur et de nature des dépenses), et des entreprises publiques locales, afin d'améliorer le portrait que l'on peut dresser en particulier des différentes agglomérations françaises.

Indicateurs pour les territoires, y compris ultra-marins

Avis n°1. Mettre à disposition des indicateurs locaux pour l'action publique dans les territoires

Le Conseil rappelle l'importance de l'information statistique localisée, indispensable aux acteurs qui conduisent des politiques publiques dans les territoires. Il souhaite que les investissements importants faits par la Statistique publique soient maintenus. Il attire en particulier l'attention des producteurs sur le besoin d'informations permettant de mesurer l'emploi et les revenus localisés, ainsi que le coût de la vie à un niveau infra-national. Le Conseil demande au Service statistique public de poursuivre les efforts entrepris pour améliorer l'accès et la lisibilité des informations

prises à disposition. Il préconise que le dialogue avec les acteurs locaux s'appuie sur des structures régionales de concertation.

Avis n°2. Compléter l'information disponible sur l'Outre-mer

Le Conseil réaffirme l'importance de disposer d'une information statistique sur l'Outre-mer. Il note avec satisfaction les progrès réalisés en la matière et les moyens que le service statistique public y consacre. Il invite la Statistique publique à poursuivre ses efforts pour couvrir l'ensemble du territoire national et permettre des comparaisons entre les régions, y compris ultra-marines.

Outils et méthodes

Avis n°3. Délimiter les territoires

Le Conseil recommande que les travaux menés sur les découpages statistiques territoriaux se poursuivent, en cohérence avec les travaux conduits au niveau européen, afin de disposer de zonages adaptés au besoin d'observation des phénomènes localisés. Il s'agit par exemple du fonctionnement du marché du travail, du développement de l'urbanisation, de l'interdépendance entre les territoires, ou encore des spécificités agricoles et industrielles des territoires. Les travaux devront tenir compte du besoin de continuité des informations.

Avis n°4. Améliorer le géocodage

Le Conseil encourage la poursuite des travaux visant à localiser le plus précisément possible les bâtiments à usage d'habitation ou d'activité et l'emploi public et privé, afin de disposer d'informations de qualité géolocalisées ou pour des zonages très fins (données carroyées).

Avis thématiques

Avis n°5. Disposer d'indicateurs sur les marchés de l'immobilier et du foncier

Le Conseil demande que soient poursuivis les efforts du service statistique public pour mesurer les prix d'acquisition et de location des bâtiments à usage d'habitation ou d'activité et des terrains. Il réaffirme la nécessité de disposer d'indicateurs statistiques qui permettent d'analyser le fonctionnement des marchés locaux de l'immobilier et du foncier (y compris du foncier agricole). Il demande à être régulièrement informé des travaux menés en ce sens.

Avis n°6. Développer l'information sur l'occupation des sols

Le Conseil se félicite des nombreux travaux menés sur l'occupation physique des sols pour mesurer des phénomènes comme l'étalement urbain ou l'artificialisation. Il encourage leur développement, en tirant parti aussi bien des sources actuelles que des nouvelles données issues notamment des photos satellitaires.

Avis n°7. Mesurer et analyser la mobilité des personnes

Le Conseil incite les services producteurs à poursuivre la construction d'un système d'informations donnant une vision complète de la mobilité sur un territoire, qui concerne à la fois les infrastructures et services de transports offerts, et les flux de déplacements des personnes. Il demande notamment de couvrir l'ensemble des modes de transport, tout en veillant à la cohérence des informations recueillies.

Avis n°8. Estimer la population présente sur le territoire

Le Conseil note que la seule mesure de la population résidente ne suffit pas pour capter la dynamique d'un territoire. Dans ce contexte, le Conseil souhaite que les travaux d'expertise des nouvelles sources de données se poursuivent dans l'objectif de mesurer la population présente sur un territoire à différents moments de la journée, différents jours de la semaine ou mois de l'année.

Avis n°9. Mesurer l'accès aux équipements et services

Le Conseil constate les progrès effectués pour mieux connaître les équipements et services présents dans les territoires ainsi que leur accessibilité. Il encourage, d'une part, à élargir le champ des équipements et services observés, d'autre part, à améliorer les mesures de distances et de temps d'accès. Enfin, il invite les producteurs à expertiser de nouvelles sources pour produire des indicateurs de fréquentation des équipements et services.

Avis n°10. Étendre l'information sur les collectivités locales

Le Conseil soutient le développement d'informations partagées entre l'État et les collectivités locales. Il demande que soient poursuivis les efforts qui visent à produire des informations sur les collectivités locales ainsi que sur les entreprises publiques locales (notamment sur les finances et la fiscalité locale, et sur l'emploi public) et à les mettre à disposition de manière à enrichir la connaissance statistique des territoires et permettre des analyses comparatives.

Avis de la commission

Évaluation du recensement de la population

Le Conseil approuve les avis suivants, émis par la Commission nationale d'évaluation du recensement de la population (Cnerp).

Avis n°1. Consolider le partenariat Insee - Communes

La Cnerp se félicite de la mise en place du nouvel outil informatique collaboratif Rorcal permettant d'améliorer la qualité du répertoire d'immeubles localisés (RIL). Elle constate que des progrès en la matière ont été réalisés et encourage la poursuite des travaux visant à renforcer la collaboration entre l'Insee et les communes.

Avis n°2. Développer les actions de communication

La Cnerp salue les efforts de pédagogie et de communication entrepris sur la méthode du recensement et l'utilisation de ses résultats. Elle apprécie l'organisation en plus grand nombre de réunions annuelles au niveau départemental, permettant une meilleure appropriation par les élus et services concernés des concepts, méthodes et données produites. Elle invite l'Insee à continuer ces initiatives pour consolider son lien avec les communes.

Avis n°3. Alléger la charge des communes et de l'Insee

La recherche d'allègement de la charge liée au recensement doit rester une préoccupation constante. La Cnerp constate avec satisfaction la forte progression de la collecte par internet. Elle encourage les efforts menés pour la dématérialisation de la collecte et soutient les expérimentations de nouveaux modes de collecte, qui allégeraient la charge de travail des coordonnateurs communaux et des agents recenseurs.

Avis n°4. Poursuivre les travaux méthodologiques pour améliorer les résultats

La Cnerp encourage la poursuite des travaux permettant de disposer d'informations plus robustes et pertinentes. Elle soutient l'utilisation de sources externes, notamment des fichiers administratifs, pour améliorer la précision des estimations. Elle appuie les efforts entrepris pour que chaque enquête annuelle de recensement puisse être utilisée comme une source propre à des fins exclusivement statistiques pour des analyses au niveau national, régional voire départemental.

Avis n°5. Adapter le recensement aux exigences et demandes externes

La Cnerp note avec intérêt les efforts réalisés pour prendre davantage en compte les besoins des utilisateurs externes, à travers notamment l'introduction de nouvelles questions (mode de transport, liens familiaux, etc.). Elle a pris connaissance des demandes d'Eurostat concernant la production de données finement localisées et la mise à disposition rapide d'estimations de population et invite l'Insee à poursuivre les travaux dans ces domaines.

Avis n°6. Adapter le processus de production, suite à la suppression de la taxe d'habitation

La Cnerp recommande de porter une très grande attention aux conséquences des évolutions portant sur la taxe d'habitation. Elle demande à être très régulièrement informée des travaux conduits pour assurer la continuité de la production du recensement, notamment ceux relatifs à l'utilisation de nouveaux fichiers et à l'adaptation des outils informatiques.

Annexes

Liste des sigles utilisés dans le rapport

BCE	Banque centrale européenne
BPE	Base permanente des équipements
Cnerp	Commission nationale d'évaluation du recensement de la population
Cnis	Conseil national de l'information statistique
Depp	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance
DSN	Déclaration sociale nominative
Esma	<i>European securities and markets authority</i> (Autorité européenne des marchés financiers)
FRIBS	<i>Framework Regulation Integrating Business Statistics</i> (Règlement cadre européen sur les statistiques d'entreprise)
G20	Groupe des vingt (groupe composé de dix-neuf pays et l'Union européenne)
ICCS	<i>International classification of crimes for statistical purposes</i> (Classification internationale des infractions à des fins statistiques)
INE	Identifiant national élève
Insee	Institut national de la statistique et des études économiques
ISR	Investissement socialement responsable
LEI	<i>Legal Identity Identifier</i> (Identifiant d'entité juridique)
MSU	Mécanisme de supervision unique
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
PIB	Produit intérieur brut
PNSE	Plan national santé et environnement
RIL	Répertoire d'immeubles localisés
Rorcal	Réorganisation du répertoire commun d'adresses localisées
Sies	Sous-direction des Systèmes d'information et des études statistiques
Simstat	<i>Single market statistics</i> (Statistiques européennes du marché intérieur)
TIC	Technologies de l'information et de la communication

Avis du moyen terme 2019-2023 du Cnis

Tous les cinq ans le Conseil national de l'information statistique (Cnis) procède à une analyse prospective des besoins d'informations statistiques pour que la Statistique publique se prépare à répondre aux attentes ainsi mises en lumière.

Ce document présente les avis adoptés à l'Assemblée plénière de janvier 2019 pour la période 2019-2023.

La première partie concerne les avis généraux, colonne vertébrale de ce moyen terme. Transversaux à l'ensemble des commissions du Cnis, les huit avis sont regroupés en quatre rubriques reflétant des préoccupations majeures : le développement durable, la transformation numérique, la dimension territoriale, les méthodes et la diffusion.

La deuxième partie est consacrée aux avis spécifiques aux huit commissions thématiques : Démographie et questions sociales; Emploi, qualification et revenus du travail; Services publics et services aux publics; Entreprises et stratégies de marché; Système financier et financement de l'économie; Environnement et développement durable; Territoires; Évaluation du recensement de la population. La dizaine d'avis par commission est centrée sur des problématiques précises.

L'enjeu de ce nouveau programme de moyen terme est de satisfaire la demande de statistiques fiables et de qualité permettant d'alimenter le débat social.